

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2640

présenté par

Mme Mercier, rapporteure et M. Maurel, rapporteur

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 500 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	22 500 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>22 500 000</i>
TOTAUX	22 500 000	22 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits affectés aux aides aux postes en faveur des entreprises adaptées, en les indexant sur l'inflation.

Ces structures indispensables à l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap seront en effet privées de plus de 22 millions d'euros de crédits en 2026. L'Etat ne financera plus que 25.000 postes ETP, au lieu de 28.000 en 2025.

Le réseau des entreprises adaptées emploie 58.000 personnes, dont 42.000 en situation de handicap, répartis dans 22 secteurs d'activité et 250 métiers différents. Elles génèrent un chiffre d'affaires d'1,8 milliard d'euros. Leur modèle économique est concurrentiel, tout en bénéficiant d'un soutien public conforme à ses missions d'inclusion.

Diminuer ce soutien pour des raisons strictement comptables fragiliserait grandement la pérennité des entreprises adaptées et occasionnerait des coûts induits supplémentaires (notamment en repassant de l'AAH différentielle perçue après 6 mois d'emploi dans une EA, à l'AAH intégrale).

Dans un contexte où plus de 9% des personnes privées d'emploi sont en situation de handicap (527.000 chômeurs), il serait particulièrement contre-productif de diminuer les aides aux postes en EA.

L'amendement prévoit d'augmenter de 22,5 millions d'euros, en AE et CP, les crédits du programme 102 *Accès et retour à l'emploi*. Pour assurer sa recevabilité financière, il diminue à due concurrence les crédits de titre 2 du programme 155 *Soutien des ministères sociaux*. Les rapporteurs spéciaux appellent le Gouvernement à lever le gage.